



Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 Briançon cedex
Tél : 04 92 21 35 97
Fax : 04 92 20 38 90
accueil@cccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

DELIBERATION
N° 2014-82 du 08 juillet 2014

OBJET : Convention assistance retraite CDG 05

Rapporteur : M. le Président

Le 08 juillet 2014 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 02 juillet 2014 en la salle du Dôme au Monétier les bains sous la présidence de M. Alain FARDELLA

Nombre de conseillers en exercice : 46

Présents : 35

Nombre de pouvoirs : 6

Votants : 41

Mme Claude JIMENEZ est nommée secrétaire de séance.

Etaient présents : M. Gérard FROMM, M. Eric PEYTHIEU, Mme Catherine GUIGLI, M. Yvon AIGUIER, Mme Marie MARCHELLO, M. Bruno DAVANTURE, Mme Renée PETELET, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Claude JIMENEZ, M. Romain GRYZKA, Mme Catherine VALDENNAIRE, Mme Catherine MUHLACH, M. Jean-Franck VIOUJAS, Mme Catherine LIONNET, M. Jean-Pierre SEVREZ, Mme Anne-Marie FORGEOUX, M. Roger GUGLIEMETTI, M. Gilles du CHAFFAUT, M. Marc FORNESI, M. Jean-Louis CHEVALIER, Mme Claudine CHRETIEN, M. Pierre LEROY, Mme Estelle ARNAUD, M. Jean-Luc NEVEU, Mme Anne-Marie PEYTHIEU, M. Philippe STOCKLI, M. Alain FARDELLA, Mme Dominique BRACHET, M. Philippe MICHELON, M. Jean-Michel REYMOND, M. Thierry BOUCHIE, M. Olivier FONS, Mme Nicole MATHONNET, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD.

Avait donné pouvoir : Mme Fanny BOVETTO à M. Mohamed DJEFFAL
Mme Francine DAERDEN à M. Bruno DAVANTURE
M. Maurice DUFOUR à Mme Renée PETELET
Mme Nicole GUERIN à M. Gérard FROMM
M. Gilles MARTINEZ à M. Eric PEYTHIEU
M. Bruno MONIER à M. Romain GRYZKA

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant que le champ d'intervention des missions obligatoires du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Hautes-Alpes financées par une cotisation de 0.8 % assise sur la masse salariale des Collectivités et établissements publics est complété par des missions facultatives,

Vu la proposition du Centre de Gestion d'apporter à la collectivité une mission d'assistance retraite par voie de convention ; dans ce cadre, le service Assistance retraite a pour objectif d'aider la collectivité territoriale en confectionnant ses dossiers CNRACL, préalablement à l'envoi par courrier ou par procédure dématérialisée à la caisse de retraite.

Considérant que cela permet à la collectivité d'être assurée de la fiabilité des dossiers transmis,

Considérant que le service propose, en plus du suivi des dossiers CNRACL et de la garantie du service, un accompagnement individualisé de la collectivité, les études sur les départs à la retraite avec des estimations de pensions CNRACL et les déplacements en collectivité si un dossier très complexe se présente.

Considérant que le service est également en lien direct avec les autres services du Centre de gestion tels que le service des carrières, des payes, etc, pour tenir les dossiers des agents de la collectivité à jour et ainsi faciliter les traitements liés à la CNRACL.

Considérant que le service propose aussi un appui technique sur les dossiers IRCANTEC pour les agents et les élus.

Considérant qu'au regard de la grille des coûts d'adhésion au service, le montant à supporter par la collectivité s'élève à 2.000,00 €

Nombre d'agents présents dans la collectivité au 1 ^{er} janvier affiliés à la CNRACL en équivalent temps plein	Adhésion par an
Tranche : 1 à 5 agents	100 euros
Tranche : 6 à 20 agents	250 euros
Tranche : 21 à 50 agents	650 euros
Tranche : 51 à 100 agents	1 000 euros
Par tranche de 100 agents supplémentaires	1 000 euros

Le Conseil Communautaire à l'unanimité

- Autorise le Président à signer la convention d'adhésion au service retraite avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes, jointe en annexe.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Président,



Alain FARDELLA.



Date affichage : 11 JUIL. 2014